Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 081-200034064-20261013-D125_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026 A LE RIOLS

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	25	31

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Le Riols sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Jean-Luc Courtet, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Sophie Pouget pouvoir à M. Pierre Viaules ; M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Stéphanie Chabbal pouvoir à Mme Arielle Brun ; M. Benoit Ourliac pouvoir à M. Daniel Ganthes ; M. Nicolas Lahaye pouvoir à M. Bruno Supiot ; Mme Céline Castela pouvoir à M. Jean-Christophe Cayre ; Mme Patricia Marty pouvoir à M. Jean-Luc Courtet.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serges Dalmières, M. Frédéric Ichard, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Geneviève Pellat, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann.

D125-2026 Délibération portant décision modificative n°3 du budget annexe assainissement collectif

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement Collectif » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire au budget annexe « Assainissement Collectif » les crédits nécessaires à la réalisation de travaux supplémentaires sur le secteur de Saint-Martin-Laguépie ;

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires nécessitent d'ajuster les crédits budgétaires prévus au titre de l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de procéder aux ajustements budgétaires présentés dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 081-200034064-20261013-D125_2026-DE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		1 436.01 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**1 436.01 €**
R 748 : Subv. d'exploit. Tiers		1 436.01 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation		**1 436.01 €**

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ, (1 abstention)

APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget annexe « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2026, conformément au tableau présenté ci-dessus ;

DECIDE D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la réalisation des travaux supplémentaires engagés sur le secteur de Saint-Martin-Laguépie, pour un montant de **1 436.01 € TTC** ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe « Assainissement Collectif » selon les montants et imputations figurant dans la présente décision modificative ;

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance

Arielle BRUN

Le Président

Jérôme FLAMENT